

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 13 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le treize novembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absents : 0
Excusés : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.
Jean-Charles MARIE — M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ -
Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine
THIRION – M. Philippe MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M.
Valentin MANGEOLLE

Date convocation :

09 novembre 2020

Absent (s) : //

Date affichage :

19 novembre 2020

Procuration (s) : //

Mme Sandrine THIRION est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 46/2020

Objet : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECUPERABLES

M. le Maire expose au Conseil Municipal un état de produits communaux dressé par Madame la comptable publique en date du 20 octobre 2020, pour demande d'admission en non-valeur (liste n° 4369890232 et 4186080232)

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont elle dispose ayant été mis en œuvre sans aboutissement favorable, il est proposé d'admettre en non-valeur les créances concernées, pour un montant total de 195.80 €

Ces titres concernent le revenu des immeubles.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE l'admission en non-valeur des créances figurant sur l'état présenté par Madame la comptable publique par l'inscription d'un crédit au chapitre prévu à cet effet

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 13 novembre 2020. – Le Maire, Jacky CHIPAUX